



110

Le préfet de Haute-Loire a placé le département en vigilance sécheresse

De façon générale, la baisse constatée des débits est généralisée à tous les cours d'eau du département. Les dernières précipitations et les quelques orages localisés n'ont pas permis d'inverser la tendance sur l'état de sécheresse observée sur le territoire. Les prévisions météorologiques ne prévoient pas de pluies significatives à court terme et les ruisseaux sont fortement fragilisés.

Eu égard à cette situation, l'arrêté préfectoral signé en date du 27 juin 2025 place l'ensemble du département en Vigilance.

Cette situation ne se traduit pas à ce stade par des restrictions particulières sur les usages de l'eau mais doit inciter chacun à avoir une gestion économe de l'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics. Chaque citoyen se doit d'être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers. Les gestionnaires d'unités de distribution d'eau potable sont invités à surveiller précisément la situation de leur ressource en eau. La situation évoluant très rapidement, si l'absence de précipitations venait à se poursuivre le préfet sera amené à prendre un nouvel arrêté de restrictions dans les jours ou semaines à venir.

Vous souhaitez être informé sur la vie de la commune ?

Abonnez vous à la e-letter en téléchargeant le formulaire sur le site <https://monlet.fr>

Téléchargez l'application Illiwap sur votre smartphone

29 juin 2025